Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Melun
VILLE D'OZOUER-LE-VOULGIS

MAIRIE D'OZOUER-LE-VOULGIS

ARRETE MUNICIPAL N°2026/209

Arrêté portant ouverture d'un marché de Noël en salle polyvalente et dans la cour de l'école élémentaire « Julie-Victoire Daubié » rue Fournier sur la commune d'Ozouer-le-Voulgis le dimanche 6 décembre 2026 de 10h00 à 18h00

Le maire d'Ozouer-le-Voulgis
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de la consommation,
Vu la délibération n°2023/68 du 5 octobre 2023 fixant les tarifs des droits de places du marché de Noël communal,
Considérant que la commune d'Ozouer-le-Voulgis organise chaque année un marché de Noël en salle polyvalente, rue Fournier,
Considérant que les exposants seront installés à l'intérieur de la salle polyvalente et dans la cour de l'école élémentaire « Julie-Victoire Daubié » rue Fournier,
Considérant que la commune est l'organisateur du marché de Noël,
Considérant que la commune s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la préservation de la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1 : Le marché de Noël communal aura lieu le dimanche 6 décembre en salle polyvalente et dans la cour de l'école élémentaire « Julie-Victoire Daubié », rue Fournier de 10h00 à 18h00

Article 2 : La mairie s'engage à veiller à la sécurité des usagers et exposants pendant toute la durée du marché de Noël.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : M. le Maire et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Chaumes-en-Brie, tous les officiers de police judiciaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage sera assuré par le secrétariat de la mairie dans les conditions et lieux habituels.

Ampliation sera transmise :

- Au Commandant de la brigade de gendarmerie de Chaumes en Brie ;
- Au responsable des services techniques ;
- Au SDIS
- à Monsieur Denis DUPUY, 1er Adjoint au Maire
- à Madame Cindy VERHAEGHE, 2eme adjointe au Maire

Fait à Ozouer-le-Voulgis, le 5 novembre 2026

Le Maire
Gauthier BOUNICHOU

Pour copie conforme au registre
Et notification, ou affichage, le 9/11/26
Le Maire,
Gauthier BOUNICHOU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)